

LE TIR

À propos de ce sport

Le tir a été ajouté au programme des Jeux paralympiques en 1980, à Arnhem, aux Pays-Bas. Cette discipline est divisée en deux épreuves séparées, soit le tir à la carabine et au pistolet, à air et de calibre 0,22. Les athlètes exécutent un nombre prescrit de tirs et tentent d'atteindre des cibles fixes. Les cibles consistent en des anneaux concentriques correspondant à des points de 1 à 10. La personne qui réussit le pointage le plus élevé gagne. **Les tirs sont effectués à partir de trois positions : debout ou assis, à genou et couché. Il y a trois catégories : hommes, femmes et mixte.**



Admissibilité

Ce sport est ouvert à tous les athlètes avec un handicap pourvu qu'ils ou elles satisfassent aux exigences de tir. Le classement des athlètes est fait en fonction de la performance de diverses tâches alors qu'ils et elles portent leur équipement de tir au complet et sont en position de tir. En général, il existe deux catégories principales comportant chacune des sous-catégories. Chacune des sous-catégories permet l'utilisation d'appareils fonctionnels différents afin d'équilibrer les écarts qu'il peut y avoir entre les athlètes dont les aptitudes fonctionnelles sont diverses au sein d'un même classement.

Modifications

Le comité international de tir pour les personnes handicapées a apporté quelques ajustements et fait des ajouts aux règlements fixés par la [fédération sportive internationale de tir](#) (International Shooting Sport Fédération). Ces modifications tiennent compte des différences entre les athlètes aptes physiquement et les paralympiens. **Dans le but d'aider les athlètes ayant des handicaps divers, des appareils fonctionnels ont été approuvés et admis aux compétitions.**

- Une **planchette** peut être utilisée pour soutenir un bras ou les deux pendant le tir. Celle-ci est fixée au fauteuil roulant avec du Velcro ou des montants et doit être bien en place pour éviter tout mouvement pendant la mise à feu.
- Un **dispositif pour l'avant-bras** a été conçu pour les athlètes amputés aux extrémités et comporte un adaptateur de poignée. Le dispositif fixe la détente de la carabine à l'adaptateur. Des dispositifs de remplacement des mains sont aussi disponibles. La plupart de ceux-ci sont conçus pour les athlètes quadriplégiques dont le poignet et le coude peuvent subir une flexion. Une ceinture maintient en place le crochet à la paume de la main et une autre ceinture enveloppe le poignet, permettant à l'athlète de contrôler seul la détente.
- Les athlètes qui se servent de leurs extrémités supérieures, comme c'est le cas des athlètes atteints de paralysie cérébrale, peuvent aussi utiliser un appareil modifié en forme de U pour fixer la carabine à un trépied.

